

République Française  
**6ème compte-rendu sommaire de la séance du Conseil Municipal**  
**Du mercredi 26 juillet 2017 à 20h30**

Date et affichage de convocation : 18/07/2017

Conseillers présents : LEDEY Claude, BONNEROT Christian, HAYNAU Jean-Pierre, LAHAYE Nathalie, SAUNIER Daniel, GUERIN Claude, REY Nicolas, SŒUR Sonia, BUSIN Pauline, LACROIX Jean-François, PITT Colin, CHAZEAU Élodie

Conseillers excusés : LALLEMAND Daniel, JURY Jean-Louis, PANIER Julie

Le compte rendu de la séance du 29 juin 2017 est adopté à l'unanimité.

Nathalie LAHAYE est nommée secrétaire de séance.

Les points de l'ordre du jour sont examinés :

**RAPPORT DES DÉCISIONS DU MAIRE :**

***Décision 9/2017*** : Attribution du marché relatif à la réfection du mur longeant l'accès à la cour de l'école, à l'entreprise FRETU Renaud pour un montant de 7630,63 € HT.

**PARTICIPATIONS COMMUNALES FRAIS SCOLARISATION :**

L'école de Neuvy accueillera à la rentrée prochaine 6 élèves de CURDIN, 1 de LA CHAPELLE AU MANS et 3 de RIGNY SUR ARROUX. Quand une commune accueille des élèves d'autres communes, la loi lui permet de demander une participation financière aux frais de scolarisation, aux communes qui n'ont plus d'école. Cette pratique est déjà instaurée dans le canton.

Le Maire propose de demander une participation aux communes concernées à hauteur de 280 € par enfant et par an. Le conseil approuve à l'unanimité la proposition.

**TRANSPORT SCOLAIRE :**

Le retour à la semaine de 4 jours à l'école de Neuvy est accepté par l'académie. Le ramassage scolaire est supprimé le mercredi ; les horaires des autres jours ne changent pas. Le conseil autorise le Maire à signer un avenant de moins-value au marché avec la société TRANSEDEV RAPIDES DE SAÔNE-ET-LOIRE qui abaisse le coût à 25932 € par an, pour les 3 années à venir.

**PERSONNEL COMMUNAL :**

En conséquence au retour à la semaine d'école de 4 jours, les emplois du temps du personnel communal sont modifiés. Le Maire exposera la nouvelle organisation aux employés concernés lors d'une réunion fixée au 27/07/2017.

Le conseil approuve à l'unanimité la proposition de convention cadre « missions facultatives » du Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique ouvrant la possibilité de faire appel en tant que de besoin à certaines missions du Centre de Gestion (médecine préventive, etc....) en plus des missions obligatoires.

**SUBVENTION ASSOCIATION L'ECOLE EN FÊTE:**

Le conseil décide d'accorder une subvention exceptionnelle de 100 € à l'association L'École en Fête.

**PANNEAUX DE SIGNALISATION :**

Le conseil valide à l'unanimité l'achat de panneaux de signalisation auprès de la société SIGNAUX GIROD VAL DE SAÔNE pour un montant de 517,09 € TTC. Ceux-ci sont destinés à l'aménagement d'un céder-le-passage au lieu-dit « La Tête des Bois ».

## QUESTIONS DIVERSES :

Devis archivage : Deux agents des archives départementales de Saône-et-Loire ont dressé un état des lieux des archives communales. Celles-ci sont très bien tenues mais l'espace pourrait manquer à l'avenir. Pour une élimination de masse ou un classement thématique avec index effectué par un archiviste, les agents du service des archives départementales proposent deux devis qui sont présentés aux conseillers. Le conseil refuse à l'unanimité de recourir à l'une ou l'autre de ces prestations qui s'avèrent onéreuses et superflues dans l'immédiat.

Devis tracteur-tondeuse : Le tracteur-tondeuse est à nouveau hors service. Le Maire présente trois devis de l'EURL PATRICK COMTE. Les frais de réparation s'élèvent à 2 932.99 € TTC. Le coût d'un rééquipement à neuf varie entre 10 000 € HT et 12 000 € HT avec l'homologation « route ». Le conseil demande quelques précisions techniques et autorise le Maire à signer l'achat du matériel selon les critères retenus.

Travaux cantine : Les travaux de réfection de la cantine, effectués par l'entreprise SL PEINTURE, sont en cours et devraient s'achever début août.

Comité de Jumelage : Claude GUERIN fait part du compte-rendu de l'assemblée générale du Comité de Jumelage avec TIN ABAW au MALI. L'association est maintenue en activité.

Refuge-fourrière de GUEUGNON : Les locaux du refuge ont subi d'importants dégâts causés, par l'orage du 09/07/2017, en raison de la vétusté de la toiture. L'Association de Défense et de Protection des Animaux (ADPA) alerte les élus sur la nécessité de travaux, le manque de moyens financiers et manifeste son inquiétude quant à la sécurité du personnel et des animaux. Par ailleurs, l'association a lancé un appel à candidature pour remplacer la présidente ainsi que la vice-présidente du bureau.

La séance est levée après que l'ordre du jour soit épuisé.

Vu par nous, Claude LEDEY, Maire de la Commune de Neuvy-Grandchamp pour être affiché à la porte de la Mairie et sur les panneaux installés sur la voie publique, conformément aux prescriptions de l'article L 121.17 du Code des Communes.

A Neuvy-Grandchamp, le 26 juillet 2017.

Le Maire

Claude LEDEY

